

**ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le chapitre 18 du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal concernant l'arrondissement de Pierrefonds/Senneville afin d'y intégrer le chapitre de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et d'y apporter diverses modifications conséquentes » a été adopté par le conseil d'arrondissement, à sa séance du 16 avril 2007, par la résolution numéro CA07 29 0127.

Dans le cadre de réunions tenues par le conseil d'arrondissement, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) organisera une consultation sur ce projet de règlement et rendra accessible la documentation pertinente.

Objet du règlement

Le projet de règlement a pour objet de modifier le chapitre 18 du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal concernant l'arrondissement Pierrefonds/Senneville afin de créer le chapitre de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et d'apporter certaines modifications conséquentes.

Documentation

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et de la documentation relative à ce projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- à la Mairie d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
 - 13665, boulevard de Pierrefonds
- aux bibliothèques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
 - 13555, boulevard de Pierrefonds (Pierrefonds)
 - 110, rue Cartier (Roxboro)
- sur le site internet de l'OCPM et de l'arrondissement, aux adresses suivantes :
 - www.ocpm.qc.ca
 - ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro

Assemblées de consultation publique

Les assemblées se tiendront à la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au 13665, boulevard de Pierrefonds, les mardis 15 mai et 29 mai à 19 heures.

Les consultations publiques se dérouleront comme suit :

- description et explication du projet de règlement suivie d'une période de question ;
- audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-deuxième jour du mois d'avril de l'année deux mille sept.

Jacques Chan
Directeur d'arrondissement et
Secrétaire substitut d'arrondissement

/nl

Public Notice



**PUBLIC CONSULTATION MEETINGS
BY-LAW MODIFYING THE PLANNING PROGRAMME OF THE VILLE DE MONTRÉAL**

Draft by-law entitled "By-law modifying Chapter 18 of Ville de Montréal Planning Programme regarding the borough of Pierrefonds/Senneville in order to integrate the Chapter of the Borough of Pierrefonds-Roxboro and make sizeable modifications hereof" was adopted by the Borough Council, at its sitting held on April 16, 2007, by resolution number CA07 29 0127.

Within the meetings held by the Borough Council, "l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)" will organize a consultation on this draft by-law and will make accessible the significant documentation.

Object of the by-law

The object of this draft by-law is to modify Chapter 18 of Ville de Montréal Planning Programme concerning Pierrefonds/Senneville Borough in order to create a Chapter for the Borough of Pierrefonds-Roxboro and to make sizeable modifications hereof.

Documentation

Persons and organisms interested to acquaint the draft by-law modifying the Planning Programme and of the documentation related to this project are invited to do so from today at the following addresses, during the usual opening hours:

- at the Borough Hall of Pierrefonds-Roxboro
 - 13665, boulevard de Pierrefonds
- at the libraries of the Borough of Pierrefonds-Roxboro
 - 13555, boulevard de Pierrefonds (Pierrefonds)
 - 110, rue Cartier (Roxboro)
- on the website of OCPM and of the borough, at the following addresses :
 - www.ocpm.qc.ca
 - ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro

Public consultation meetings

The meetings will be held at the Borough Hall of Pierrefonds-Roxboro at 13555, boulevard de Pierrefonds, Tuesday May 15 and May 29, 2007 at 7 p.m.

The course of public consultations will be as follows:

- description and explanation of the draft by-law followed by a question period;
- hearing of opinions from persons and organisms who wish to express themselves on the project.

GIVEN AT MONTREAL, BOROUGH OF PIERREFONDS-ROXBORO
this twenty-second day of April of the year two thousand seven.

Jacques Chan
Director of the Borough and
Substitute Secretary of the Borough

/nl